



**Saison 2023/2024**

## **Procès-verbal n°9 de la CDA**

<b>Réunion du :</b>	<b>Vendredi 7 Juin 2024</b>
<b>A :</b>	<b>18 h 45 à la Maison du Football</b>
<b>Présidence :</b>	M. Didier VINCENT
<b>Présents :</b>	MM. Jacky BANDERIER, Timothé BAUDOT, Michel CHRISTMANN, Jean-Yves FARON, Guillaume LAMBERT, José LORENZO, Gwenaël MARTIN, Sylvain MAZZOLA, Claude MICHEL, Xavier MONOT, Sylvain PERRIN et Jean-Louis PETOT.
<b>Excusés :</b>	MME. Sonia RIGAUD. MM. Patrick GIROD, Patrick JANEZ, Jean-Pierre MONNERET, Thomas MONNET et Valentin THERY.
<b>Invités :</b>	MM. Rarib ADEM et Rodolphe ROYER (Présents).

### **1. Adoption du PV de CDA du 26-04-2024**

Les Membres CDA approuvent à l'unanimité le PV de la CDA du 26-04-2024.

### **2. Prompt Rétablissement**

Les Membres CDA souhaitent un prompt rétablissement à tous nos arbitres blessés.

### **3. Félicitations**

Les Membres CDA félicitent Sylvain MAZZOLA pour sa fin de carrière et sa Finale de la Coupe BFC.

La CDA félicite également Eléa ALGANS TAUPIN, Maëline MONOT et Romain JUPILLE pour leur désignation sur les Finales Jeunes Régionales.

Les Membres CDA félicitent Valentin THERY pour son maintien en AA F3 et Mila TEIXEIRA pour son maintien en D3 Féminines, ces derniers représentant fièrement le District du Jura dans leur catégorie.

Et enfin, ils félicitent les Arbitres du District du Jura ayant officié durant les Finales Départementales Jeunes et Séniors Féminines.

### **4. Encouragements**

Les Membres CDA encouragent et soutiennent Alexandre MERCIER suite à sa rétrogradation en F4 N3.

### **5. Remerciements**

Les Membres CDA remercient tous les Arbitres du District du Jura pour leur investissement et leur assiduité durant toute la saison.

La CDA remercie Stéphane ROUSSOT pour les services rendus à l'arbitrage jurassien, ce dernier mettant un terme à sa carrière en fin de saison.

### **6. Courriers**

*Plusieurs courriers ont attiré l'attention des Membres CDA :*

- Courriel reçu de M. Benjamin KATYNSKI, le 28-04-2024, nous demandant à être affecté au Groupe AA à compter de la saison prochaine. Les Membres CDA prennent note de cette demande et la valident. M. Benjamin KATYNSKI sera donc affecté au Groupe AA à compter du début de la Saison 2024 - 2025 ;

- Courriel en date du 16-05-2024 reçu de M. Pierre FAILLENET, nous informant qu'il souhaite intégrer la CDA à compter de la Saison 2024 - 2025. La CDA prend note de cette demande et reviendra vers l'intéressé prochainement.

- Mail reçu de M. Jean-Pierre MONNERET, le 23-05-2024, nous informant du comportement déplacé d'un Arbitre de notre District suite à son observation lors de la rencontre opposant Mouchard à Macornay en ½ Finale de Coupe



Départementale, le 18-05-2023. Ce dernier n'ayant pas voulu participer au débriefing d'après-match prétextant qu'il avait mieux à faire. Les Membres CDA prennent note de ce courrier et à l'avenir, ils vont porter une attention particulière sur cet arbitre de manière qu'un tel comportement de sa part ne se reproduise pas.

- Mail reçu de M. Christophe BENARROUDJ, le 27-05-2024, nous informant qu'il souhaite démissionner de son club d'appartenance, Jura Stad'. Les Membres CDA prennent note de ce courrier et transmettent ce dernier à la commission compétente.

## 7. Auditions

- Match n°27945093, Départemental 4 Poule A, Chapelle Voland 1 - St Claude 2, le 07-04-2024, Arbitre : Pascal GUY, désigné par le District du Jura comme arbitre central.

Dossier transmis par la Commission de Discipline.

M. Pascal GUY, présent lors de cette audition, était convoqué suite à des manquements administratifs lors de cette rencontre et notamment le fait que le match n'ait pas été mené à son terme (match arrêté à la 89<sup>ème</sup> minute de jeu) alors que sur la FMI, il a été indiqué par l'arbitre de la rencontre, M. Pascal GUY, que la rencontre a été menée à son terme.

Après lecture des pièces figurant au Dossier et divers échanges entre les Membres CDA présents et M. Pascal GUY, Lui-même ayant reconnu, lors de cette audition, avoir commis une erreur lors de la rédaction et la clôture de la FMI.

La CDA décide de sanctionner M. Pascal Dominique comme suit, en application du RI de la CDA § 20 / Litiges et Cas non prévus - Annexe 1 :

- 1 Match sans désignation ;
- Malus sur le classement de 5% par manquement sur la note finale ;
- Amende au club d'appartenance de 35€.

**La Commission rappelle que les sanctions administratives de la Commission Départementale des Arbitres (Art. 39 du Statut de l'Arbitre) sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel qui juge en dernier ressort.**

Un courrier sera envoyé à l'intéressé avec copie au club d'appartenance.

- Audition de M. Tristan LAGROSSE

M. Tristan LAGROSSE est convoqué à cette CDA suite à un mail envoyé par M. Mikhaïl BAG, le 18-05-2024, nous informant que lors de la rencontre opposant Mouchard à Jura Nord Foot, sur laquelle il était désigné par le District du Jura en tant qu'arbitre central, ½ Finale de Coupe du Jura U18, M. Tristan LAGROSSE a eu un comportement déplacé à son égard durant toute la rencontre. M. Tristan LAGROSSE était présent au stade de Mouchard en tant que supporter du club de Jura Nord Foot.

M. Tristan LAGROSSE régulièrement convoqué est présent lors de cette audition, accompagné de son père.

M. Mikhaïl BAG n'est pas présent lors de cette audition, excusé pour raisons professionnelles.

Les Membres CDA prennent connaissance des pièces figurant au Dossier.

Après lecture des pièces figurant au Dossier, divers échanges entre les Membres CDA, Tristan LAGROSSE et son père pour savoir les raisons d'un tel comportement et des précisions concernant les faits reprochés.

M. Tristan LAGROSSE reconnaît lors de cette audition avoir eu un comportement déplacé à l'encontre de M. Mikhaïl BAG, arbitre de la rencontre, mais il précise bien qu'il ne l'a jamais insulté comme stipulé dans le rapport de M. Mikhaïl BAG. De plus, M. Tristan LAGROSSE est venu auprès de M. Mikhaïl BAG à la fin de la rencontre pour s'excuser suite au comportement déplacé qu'il a eu lors de ce match à son encontre.

La CDA décide de sanctionner M. Tristan LAGROSSE comme suit, en application du RI de la CDA § 20 / Litiges et Cas non prévus - Annexe 1 :

- Rappel au devoir de sa charge et au droit de réserve.

De plus, les Membres CDA espèrent ne plus voir un tel comportement de la part de M. Tristan LAGROSSE à l'avenir.



**La Commission rappelle que les sanctions administratives de la Commission Départementale des Arbitres (Art. 39 du Statut de l'Arbitre) sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel qui juge en dernier ressort.**

Un courrier sera envoyé à l'intéressé avec copie au club d'appartenance.

### **8. Classement des Arbitres Séniors**

Les classements des différents Groupes des Arbitres du District du Jura Séniors sont présentés aux Membres CDA par Didier VINCENT.

À la suite de cette présentation par le Président de la CDA, les Membres CDA valident à l'unanimité ces classements, sous réserve de validation par le Comité Directeur.

### **9. Désignation des Finales Séniors Masculines et du Trophée des Champions**

Les désignations pour les Finales Séniors Masculines sont réalisées par les Membres CDA, ce jour.

En ce qui concerne le Trophée des Champions, qui a lieu le Dimanche 23 Juin 2024 à Poligny, les désignations sont également effectuées lors de cette CDA.

### **10. Point Examen Pratique des dernières FIA**

#### **21 candidats arbitres de District ont été reçus à l'examen pratique :**

- PIERRE Clarisse, FC La Joux ;
- CAGNE Eliot, BJB ;
- BERLEMONT Aymeric, US Coteaux de Seille ;
- KARADAG Kerim (JSF) ;
- PONARD Rudy (JSF) ;
- RISPAL Lukas (JSF) ;
- BLONDEAU Alexandrie (Aromas) ;
- DELORME Tristan (Aromas) ;
- CELLIER Clément (JDF) ;
- ARBEZ GINDRE Luc (La Joux) ;
- DIMASSI Maxime (Macornay) ;
- GOUDE Léo (Macornay) ;
- PAILLARD Tom (Macornay) ;
- THIBERT Matthieu (Saint Aubin) ;
- BOUVARD Robin (JSF) ;
- PERRIER Lysandra (JSF) ;
- GUL Umut (Sirod) ;
- BAYRAM Hamza (Macornay) ;
- EL MAGHNAOUI Dina (JSF) ;
- ORHAN Melih (JSF) ;
- KAYACI Samet (Ravilloles).

#### **7 candidats arbitres de District restent à voir sur l'examen pratique :**

- DUBUC Adeline (blessé) ;
- CRETIN Baptiste, FC Haut Jura (blessé) ;
- ARSLANER Batuhan (JSF) ;
- CHARIT Ziyad (JSF) ;
- HARBOUCHE Ayoub (JSF) ;
- LOMBARDI Louann (JSF) ;
- AGRA Tony (TOJF). (sera vu le 08.06)

#### **Candidat ayant subi un second échec à l'examen pratique :**

- GRAPPE Louis (Angillon).

### **11. Candidats Ligue R3**

Les candidats proposés par la CDA du Jura en tant que Candidat R3 ont passé leur examens théorique Samedi 29 Mai 2024 à Dijon. Les candidats présents pour cet examen sont :

- Lilian REBOURG ;
- Edgar BOUCHERON ;
- Aurélien GIROD ;
- Etienne SMAGGHE.

Alexandre HENRIETTE a été retenu comme VAE R3 pour la saison prochaine.

A ce jour, les résultats des candidats à cet examen n'ont toujours pas été communiqués par la CRA de la Ligue BFC.

### **12. JAL et AA R2 présentés par la CDA du Jura**

La CDA a décidé de présenter pour la Catégorie JAL, les arbitres suivants : BAG Mikhaïl / BULLE Mathis / GUERRIN Léo et Solène ROUSSOT et pour la Catégorie AA R2 : VALLOT Yannick. Ces derniers devront participer à un stage de préparation organisé par la CRA qui aura lieu au Siège de la Ligue BFC à DIJON, le 29 Juin 2024.



### **13. Tournoi Civisme**

Cette manifestation a eu lieu Mercredi 22 Mai 2024 au Stade Municipal de Lons le Saunier, plusieurs arbitres ont participé à cet événement, Jean Pierre MONNERET et Gwenaël MARTIN représentaient la CDA du Jura pour cet événement.

### **14. à Réserve Technique**

Match n°27945110, Départemental 4 Poule A, Passenans 1 - Chapelle Voland 1, le 02-06-2024, Arbitre : JAHIER Johann : Réserve Technique posée par le Club de Chapelle Voland et confirmée le 4 juin 2024

Réserve technique posée suite à la situation suivante : « à la 75<sup>ème</sup> minute de jeu, un supporter de Passenans était présent sur le terrain lors du but de Passenans alors que l'arbitre aurait dû arrêter le match. Nous avions un arbitre à proposer, Passenans a insisté pour prendre le sien. Un spectateur s'est fait cracher 2 fois de suite dessus par un joueur sur le terrain ». Cette réserve a été déposée par le capitaine de Chapelle Voland, 30 minutes après la fin de la rencontre.

Les Membres CDA jugent non recevable sur la forme ladite réserve technique, cette dernière aurait dû être posée avant la reprise du jeu consécutif au but encaissé par l'US Chapelle Voland, conformément à l'Article 146 - 1. A. des RG de la FFF.

**De ce fait, la CDA valide le résultat acquis sur le terrain et rejette ladite réserve technique.**

Droit de confirmation de réserve : 35 €

Cette décision est susceptible d'appel dans le cadre des **Articles 188 - 189 et 190 des Règlements Généraux** de la FFF.

### **15. Absences du mois**

Absences relevées : le club a 10 jours suite à la parution du PV pour faire appel (uniquement par écrit).

Aucune.

Absences confirmées suite au PV de la réunion de CDA du 26-04-2024.

#### **20 Avril 2024**

CAGNE Eliot (BJF) : Moisse Archelange Rochefort - Trois Monts 1 (U15 D2) - (1<sup>ère</sup> absence - **35 € + 2 matchs de suspension**) ;

REBOUL Mathis (TOJF) : Festival U13 - (1<sup>ère</sup> absence - **35 € + 2 matchs de suspension**).

### **16. Informations diverses**

RAS.

### **17. Tour de table et questions diverses**

RAS.

**Séance levée à 21 h 40.**

**Sylvain PERRIN**  
Secrétaire de CDA

**Didier VINCENT**  
Président de CDA